



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Gestion Ressources du PEEJ
Réf : CR/AG/EG/AH2026
Tél. : 04.66.56.11.27

B2026_02_19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (61) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (11) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Marie-Christine PEYRIC, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (04) : Bonifacio IGLESIAS, Gérard BANQUET, Henri CROS, Patrick JULLIAN

Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF) au titre des financements Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Année scolaire 2026-2027

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au Projet Éducatif de Territoire et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 en date du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption de ses statuts,

Vu la délibération C2023_03_27 du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2023 portant approbation du PEdT (Projet Éducatif de Territoire) de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est attachée à mettre en œuvre une politique cohérente en faveur de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, englobant l'ensemble des problèmes inhérents aux enfants et aux jeunes dans les différents temps de leur vie,

Considérant que les ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage participent à l'action éducative menée par Alès Agglomération dans le cadre de sa politique éducative et plus précisément de son Projet Éducatif de Territoire (PEdT),

Considérant que les ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage sont également soutenus par l'État dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE),

Considérant que les ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et qu'à ce titre, ils sont éligibles à un soutien financier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard,

Considérant que la CAF du Gard attribue une subvention de 2 758 € par atelier dispensé aux élèves de CP, grande section de maternelle et aux jeunes de la Maison de la Jeunesse,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le Président à :

- solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard l'attribution d'une subvention de 8 274 € (huit mille deux cent soixante-quatorze euros) pour les ateliers dispensés aux élèves au titre sur les écoles de Romain Rolland, Marie Curie et Montée de Silhol au titre de la mise en œuvre des Ateliers d'Accompagnement à la Lecture et au Langage pour l'année scolaire 2026-2027 ;

- signer l'ensemble des documents en lien avec l'attribution et la perception des subventions susmentionnées.

Votants : 72
Pour : 72 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

